



COMMUNE DE ROQUEFIXADE

Séance du 16 avril 2021

Membres en exercice :

11

Présents : 7

Votants: 8

Pour: 8

Contre: 0

Abstentions: 0

Date de la convocation: 10/04/2021

L'an deux mille vingt-et-un et le seize avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Michel SABATIER

Présents : Michel SABATIER, Nicolas CONNORD, Delphine BIJARD, André FUSILLO, Paul PERILHOU, Jacques RIVIÈRE, Eveline AUTHIÉ

Représentés: Jean-Barthélémy MARIS par Paul PERILHOU

Excusés: Amandine RAUZY, Dominique DUMONS

Absents: Marc VALLVE

Secrétaire de séance: Paul PERILHOU

Objet: Vote du taux des taxes locales 2021

Délibération n°: DE_2021_011

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de se prononcer sur l'évolution des taxes locales (taxes habitation, Foncier bâti et Foncier non bâti) afin d'élaborer le budget primitif.

Monsieur le Maire propose de laisser les taux identiques à ceux de 2020.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, décide :

- DE MAINTENIR les taxes 2021 , à savoir :

Taxe habitation	7.91%
Taxe Foncière bâtie	32.64%
Taxe Foncière non bâtie	62.84%

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Maire, Michel SABATIER



RF Pamiers
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 20/04/2021 009-210902490-20210416-DE_2021_011-DE
Date de l'AR d'annulation: 23/04/2021